OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COTE DE CLASSEMENT Nº 2264

ET TECHNIQUE OUTRE-MER 47, bld des Invalides PARIS VII°

SOCIOLOGIE - ETHNOLOGIE

INTRODUCTION A LA DEMOGRAPHIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

par

J. GUIART

INTRODUCTION A LA DEMOGRAPHIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

par

Jean Guiart

Ethnologue de l'Institut Français d'Océanie Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

La population de la Nouvelle-Calédonie, telle qu'elle était recensée au 31 Décembre 1954, atteint le chiffre de 64.645 habitants.

Elle est le résultat d'une évolution historique dont les phases furent successivement: la conquête, l'établissement de la Transportation Pénitentiaire, l'implantation de la petite colonisation et de l'élevage extensif, l'intervention des grandes exploitations minières puis industrielles, enfin le passage de la masse autochtone d'une agriculture exclusivement vivrière à l'économie monétaire.

Il convient d'étudier, sinon en détail, au moins graphiquement, d'une part chacune des composantes ethniques de la
population: autochtones, européens, immigration de couleur
(vietnamiens, indonésiens, hindous du sud, néo-hébridais, wallisiens) mais aussi de définir dans le temps l'évolution démographique des principales régions naturelles du Territoire:
côte Ouest, côte Est, îles Loyalty; la ville de Nouméa, étant
donné son importance prépondérante dans la géographie humaine
de l'île, mérite largement une mention à part.

+ +

LA POPULATION NEO-CALEDONIENNE.-

L'étude de cette démographie multiple n'est pas faci-

litée par le fait que le Territoire n'a encore bénéficié des travaux d'aucun statisticien.

Les archives administratives à Nouméa ne recèlent pas de données numériques utilisables antérieures à 1906 : la population connue, de 4I.469 habitants, correspondait alors à cette date aux chiffres suivants :

Européens	11.686
Autochtones	28.694
Indonésiens	949
Vietnamiens	140

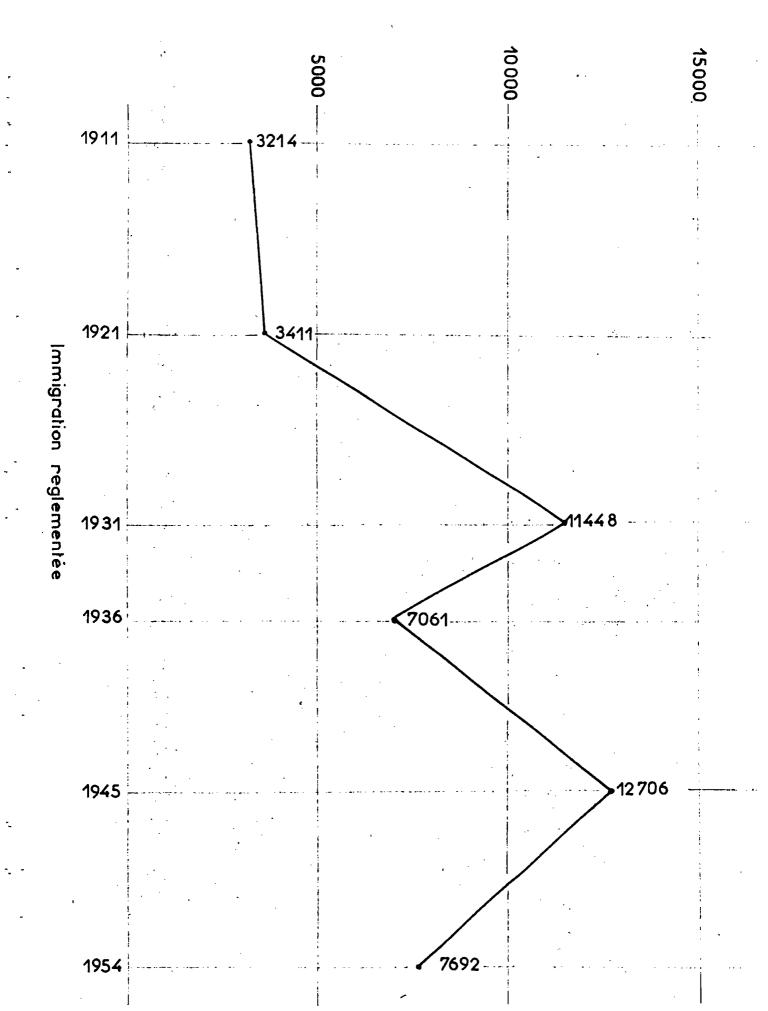
En ce qui concerne la catégorie définie par le terme commode d'européens, il faut considérer qu'à cette époque, elle était composée de plusieurs éléments :

- a) des métropolitains en séjour temporaire, fonctionnaires, gendarmes, militaires, marins, dont le nombre a depuis bien diminué en chiffre absolu;
- b) des éléments de la Transportation qui ne recevait plus, depuis 1900, de nouveaux condamnés, et qui ne devait disparaître, pour ainsi dire, que par extinction;
- c) enfin des colons d'ascendances diverses installés définitivement.



L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.

La poussée démographique dont les années écoulées depuis ont donné l'exemple, n'est apparue formellement qu'assez tard, surtout en ce qui concerne Nouméa. Elle se voyait compensée, au niveau du total, par la rapide diminution des éléments pénaux (2.581 en 1911, 1089 en 1921, 697 en 1931 et 374 en 1936) et la relative diminution des fonctionnaires et assimilés : à Nouméa, les français nés en France passent de 1.646 en 1921 à 1.464 en 1936. Il faudra ainsi près de trente ans pour que remonte la courbe de la population de Nouméa, alors que si l'on n'utilisait que les chiffres de la population libre, on pourrait montrer qu'elle était en augmentation constante (1921 : 4.092 - 1931 : 4.753 - 1936 : 5.990).



De telles anomalies, en dehors du fait que, par exemple, les chiffres donnés pour la population autochtone n'ont eu longtemps qu'une valeur relative, rendent difficile l'établissement d'une courbe démographique correspondant à l'évolution totale de la population du Territoire. Il faudrait à chaque fois en expliquer les irrégularités. Il a donc semblé préférable de soumettre les chiffres à une première analyse et d'offrir des courbes classées par catégories et régions naturelles. Un autre exemple justifiera cette façon de procéder.



L'IMMIGRATION ASIATIQUE.

Les conditions économiques de l'agriculture, qu'on crut devoir organiser sur un type tropical classique, avec utilisation d'une main-d'oeuvre à bon marché, stabilisée administrativement de la production minière qui affirma très vite sa prépondérance et ses besoins en main-d'oeuvre acquise aux mêmes conditions, provoquèrent, après la suppression de la Transportation dont l'existence avait permis, en grande partie, de résoudre le problème, l'introduction d'une main-d'oeuvre asiatique. Indonésiens et vietnamiens venaient alors sous contrat de cinq ans, renouvelable, avec la possibilité d'obtenir éventuellement le droit de résidence libre. Un seul exemple suffit pour montrer l'intérêt de l'opération : en 1939, les salaires mensuels règlementaires étaient au maximum, pour les travailleurs rengagés : de 140 frs pour les hommes et de 102 frs 50 pour les fommes, en plus de la nourriture et de l'habillement.

Cette immigration, dite règlementée, d'origine presqu'exclusivement asiatique, et dont on a vu le faible chiffre en 1906, atteint :

en 1911 3.214 unités, en 1921 3.611 unités, en 1931 11.448 unités,

pour redescendre en 1936 à 7.061 individus, qui se retrouvent 12.706 à la fin de la guerre en 1946. Ce chiffre n'a cessé depuis de diminuer.

Pour cette période, la population totale du Territoire apparaît, aux recensements officiels :

> en 1911 de 47.793 habitants en 1921 de 47.193 " en 1931 de 56.368 " en 1936 de 53.245 " en 1946 de 62.111 "

Du début à la fin de la période considérée, il y a bien eu augmentation en chiffre absolu, mais avec, entre temps, des irrégularités bonnes à dérouter le démographe. On ne conçoit guère à l'habitude une population dont le nombre fluctue au gré des circonstances économiques, suivant que les entreprises minières et métallurgiques sont ou non prospères.

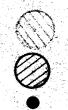
D'autre part, on a aujourd'hui tout lieu de croire qu'il ne restera sur le Territoire qu'une fraction de cette main-d'oeuvre immigrée. D'ailleurs, à la deuxième génération, les éléments d'origine indonésienne au moins, apparaissent facilement assimilables. Ainsi la Nouvelle-Calédonie n'est pas encore prête à être submergée, comme le cliché courant le veut, par un élément asiatique par trop prolifique.

D'un point de vue plus purement démographique, il importe donc de se pencher essentiellement sur l'évolution des éléments stables de la population : autochtones et colons européens. On a vu que les éléments instables de la population européenne prédominaient encore, à Nouméa plus qu'ailleurs, au moins dans les vingt premières années du vingtième siècle.

+ + +

LES EUROPEENS A NOUMEA.

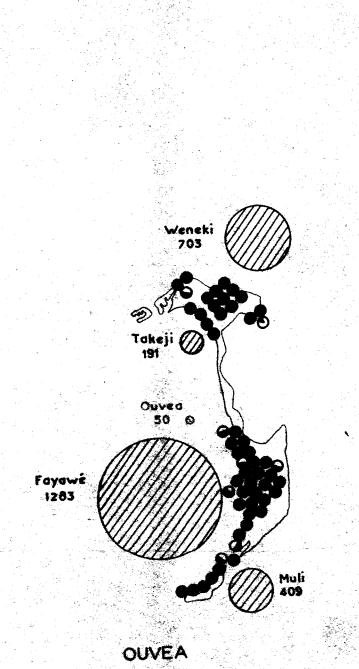
En ce qui concerne Nouméa, ville commerçante et industrielle, capitale d'une administration fortement concentrée, la progression depuis 1931 est presque rectiligne, correspondant chez les Européens, à la fois à un excedent régulier des naissances sur les décès (de 387 unités en 1954), à un faible courant d'immigration, parfois irrégulier mais incessant, et



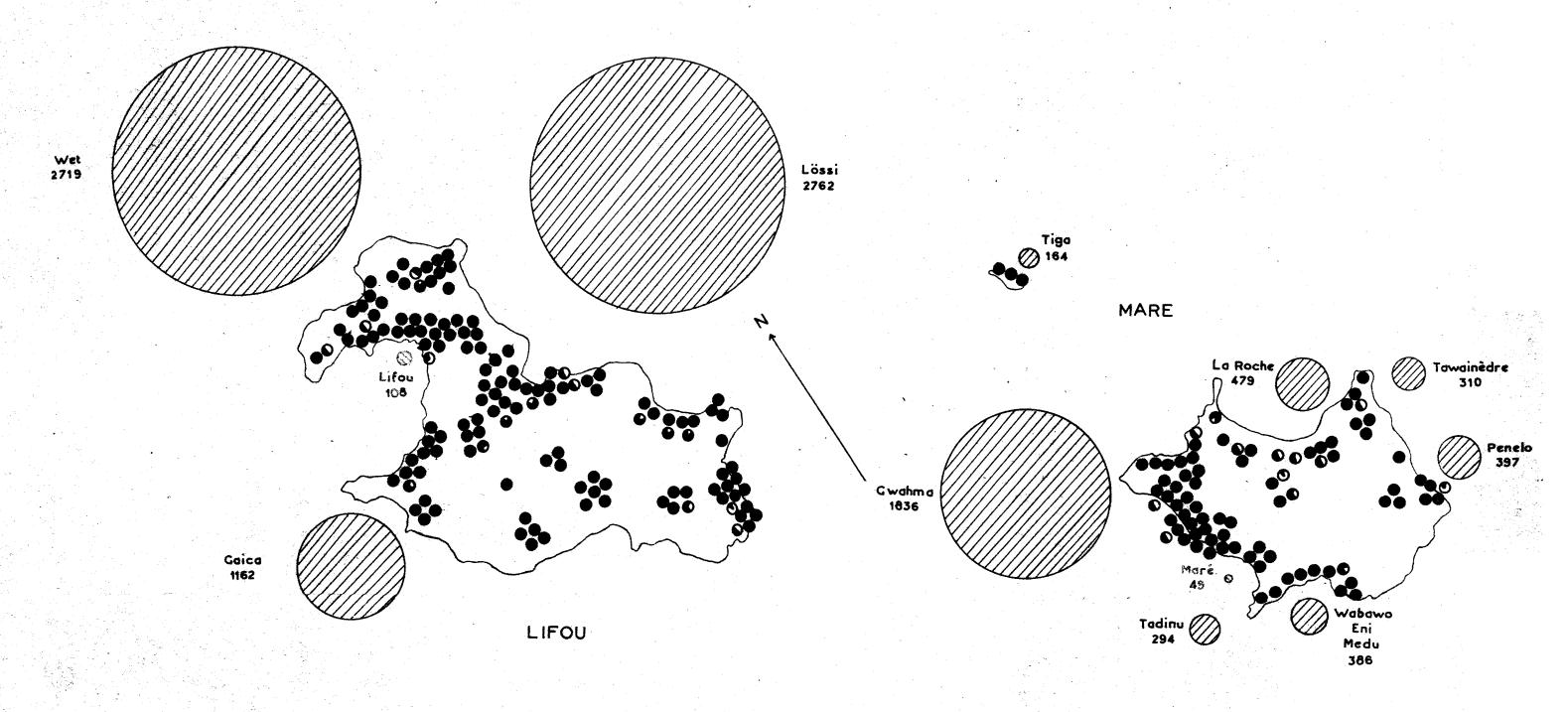
population européenne en proportion de son importance numerique population autochtone en proportion de son importance numerique population autochtone placée sur le terrain chaque cercle plein representant 50 habitants.

Les chiffres representent le nombre total d'habitants pour chaque centre

Echelle: 1/500000







à la venue à la ville d'une partie des jeunes générations dont les parents étaient établis dans l'intérieur de l'île. Il est difficile d'évaluer numériquement ce dernier phénomène, les chiffres administratifs ne se fondant que sur les données de l'Etat-Civil, et ces dernières ne tenant compte que du lieu de naissance et non du lieu de résidence des parents; ainsi les recensements périodiques ne peuvent-ils être comparés à un chiffre d'excédent des naissances sur les décès établi rationnellement.

Nouméa est une ville bigarrée, où les mélanges les plus divers ont cours. Nos amis britanniques la désignent du terme de "melting-pot du Pacifique. Il est évident que la population européenne ne représente qu'une partie des habitants de la ville, surtout depuis 1945 où l'instauration de la résidence libre pour les immigrants asiatiques et les autochtones correspondit à un accroissement important de la population de couleur de la capitale. Mais l'Administration, n'ayant plus de moyen de contrôle sur les déplacements des intéressés, et aucun recensement n'ayant été organisé en ce qui concerne les non-européens à Nouméa, on en ignore absolument le chiffre actuel.

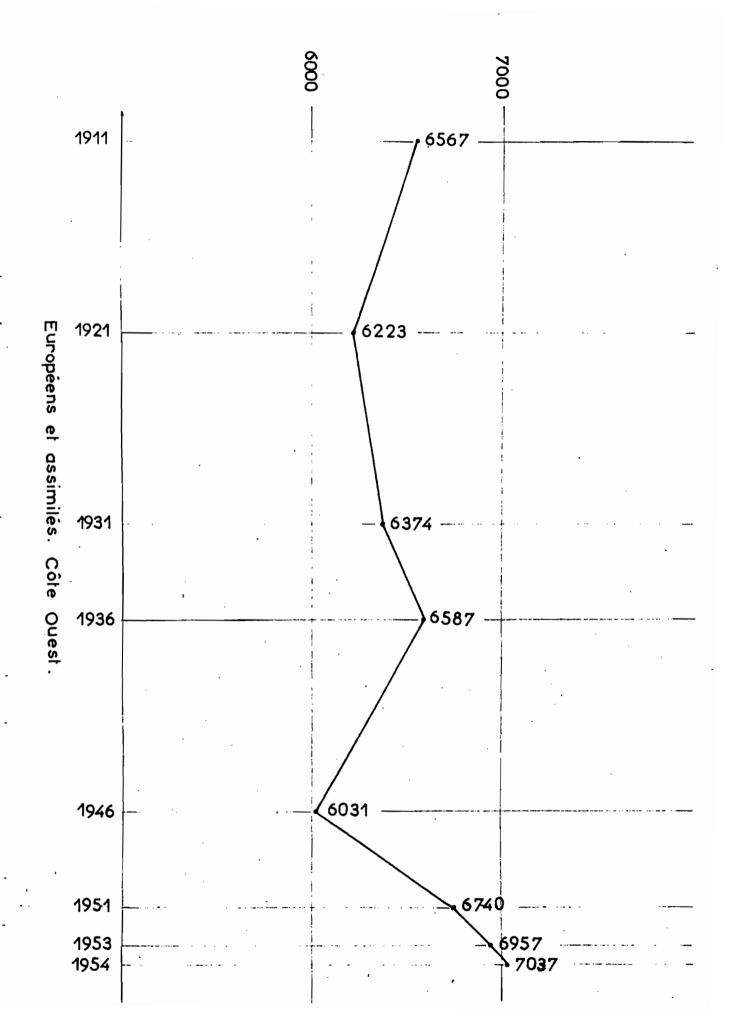
D'après une enquête de l'Inspection du Travail effectuée au début de 1954, le chiffre des autochtones employés à Nouméa et de leurs familles, atteindrait au moins 1.612 unités, auxquelles il faut ajouter un nombre variable de gens venus passer quelque temps à la ville.



LES EUROPEENS SUR LA COTE OUEST.

Si l'on prend maintenant le cas de la population européenne de la côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie, on obtient une courbe irrégulière. Ia régression démographique qui se situe entre 1911 et 1921, peut correspondre à une crise minière, aux per tes provoquées par le guerre de 1914-1918 et à une certaine insé curité dûe à la rebellion indigène de 1917: In note à Nouméa une augmentation de 622 unités, ce qui ne laisse pas d'être supérieu à l'exédent probable des naissances sur 3.978 individus.

La remontée lente, mais qui s'affirme au recensement



de 1936, est suivie d'une diminution constatée en 1946, diminution qu'on pourrait qualifier de catastrophique, si elle n'était suivie d'une remontée en flèche de la courbe.

On peut expliquer les deux phénomènes. La présence des troupes américaines durant la guerre, principalement à pro-ximité de la capitale, poussa bien des gens à descendre à Nou-méa, attirés par une prospérité dont le dollar était l'unité monétaire.

Il faut signaler aussi l'expulsion en 1941 de 1.176 Japonais, dont une partie était établie sur la côte Ouest, et qui, au titre d'étrangers installés dans la colonie, font partie des éléments constitutifs de notre courbe. Ia remontée d'après-guerre semble dûe en grande partie à l'afflux de main-d'ouevre provoquée par la reprise, puis la prospérité des entreprises minières.

++++

LES EUROPEENS SUR LA COTE EST ET AUX ILES LOYALTY.

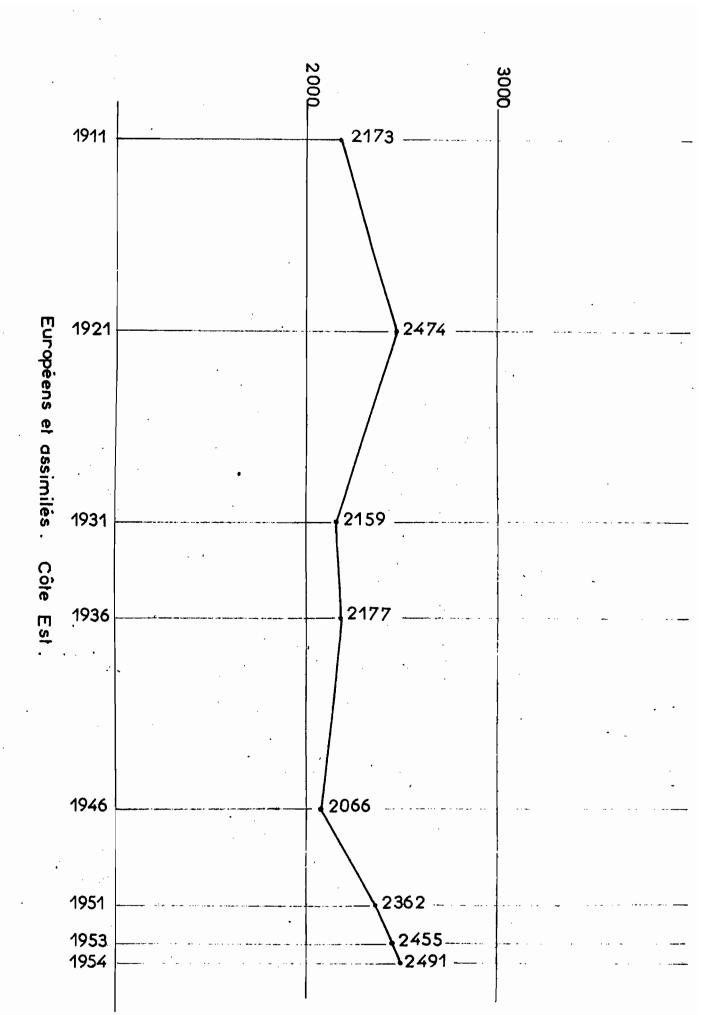
Le tableau que nous présente la côte Est de l'île, au même point de vue du peuplement européen, n'offre pas un parallèle absolu aux précédents phénomènes.

De 1911 à 1921, on note une poussée qui s'explique par le fait que la colonisation européenne à grande échelle sur la côte Est, est en gros, moins ancienne que celle de la côte Ouest et ne s'est stabilisée que plus tard.

La diminution du chiffre d'habitants entre 1921 et 1931 correspond à la crise d'entre les deux guerres qui atteint sévèrement les entreprises minières, provoquant des fermetures des mines et de nombreux licenciements.

Une certaine reprise s'amorce à la veille de la dernière guerre, suivie par une chute légère pendant les hostilités, les mêmes causes jouant ici que pour la côte Ouest.

Depuis, les mines, principalement au centre de Thio,



reprenant de l'extension, la population européenne de la côte Est n'a pas cessé d'augment er en chiffre absolu, alors que l'excédent des naissances obtenu à partir des listes d'Etat-Civil n'est en 1954 que de 22 unités pour cette région.

Les îles Loyalty, où il n'y a jamais eu de colonisation blanche, mais stationnement de quelques fonctionnaires et commerçants, n'ont jamais vu leur population européenne dépasser 219 unités en 1936 (207 en 1954). Une partie de ce chiffre correspond à des familles mariées dans le pays et établies depuis plusieurs gérérations, ainsi qu'à un certain nombre de métis, hommes et femmes, reconnus par leur père européen, mais qui pour le reste ne se différencient pas de la masse autochtone.



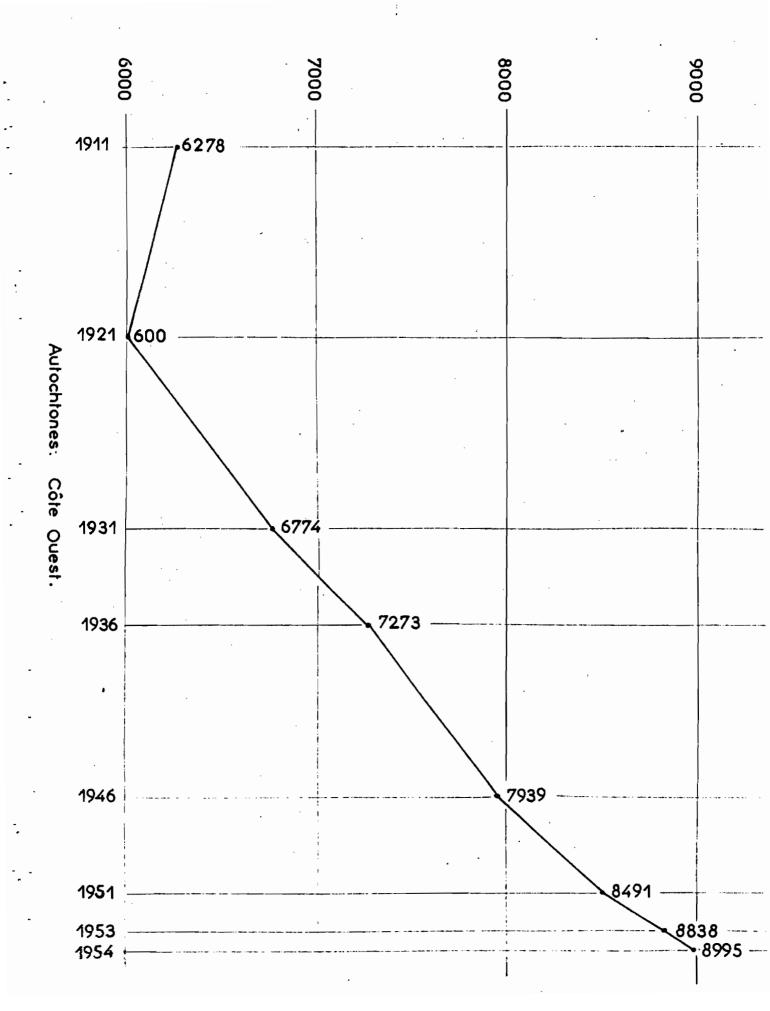
LA POPULATION AUTOCHTONE.

L'autre composante stable de la population du Territoire est constituée par des autochtones de race mélanésienne, plus ou moins métissés de polynésiens, principalement aux îles Loyalty.

Les résultats des recherches préhistoriques montrent que cette population était déjà installée sur la Grande Terre au début de notre ère, mais rien ne peut encere faire supposer que l'homme y soit beaucoup plus ancien que cette date.

L'impact de la civilisation occidentale se traduisit par des épidémies meurtrières, de variole, de dysenterie, même de peste, et par de nouvelles endémies : syphilis, lèpre, tuberculose. L'introduction de l'alcool dont on faisait commerce en grand au début du siècle ne favorisait évidemment ni l'hygiène ni l'évolution. Le peu d'argent gagné passait en boisson et les fêtes au cours desquelles toute une population recherchait l'ivresse, se concluaient facilement par un grand nombre de bronchites ou de pneumonies mortelles chez des gens qui n'avaient pas de résistance acquise sur ce point.

Par ailleurs, la phase militaire de la prise de possession, qui se prolongea en fait jusqu'en 1918, ne fut pas sans



occasionner des pertes sensibles dans les rangs des premiers habitants du sol.

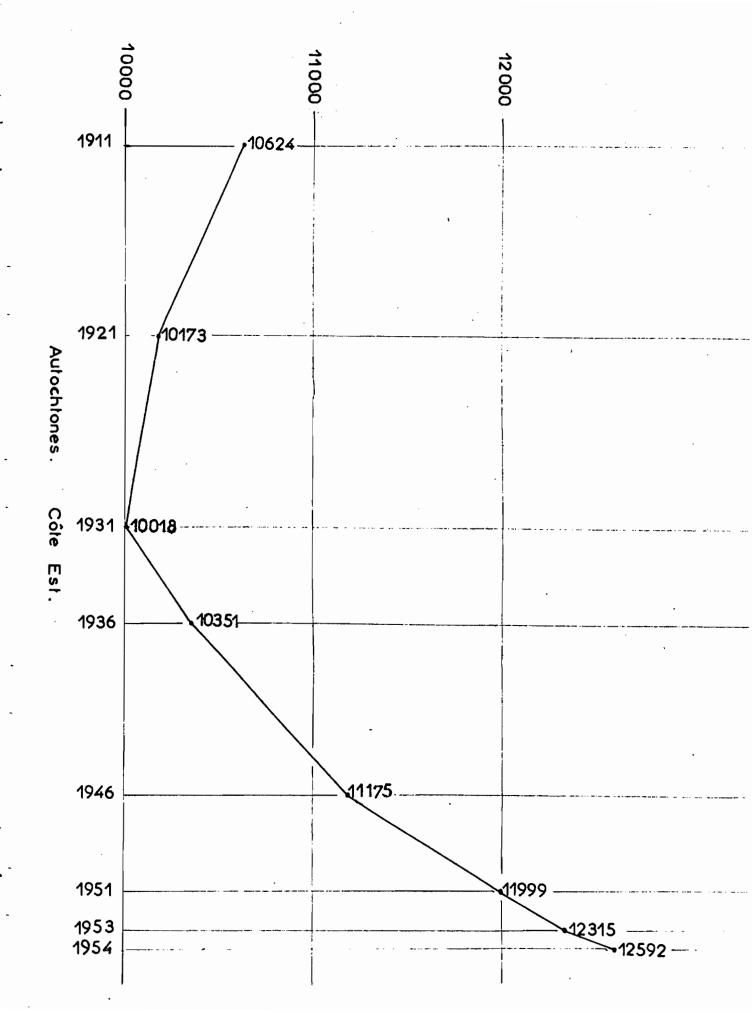
Cela étant, les efforts des missions d'abord, puis de l'Administration pour répandre l'hygiène et l'instruction, renouveler les conditions matérielles de l'habitat, établir l'agriculture indigène sur une base monétaire valable par l'introduction de la culture du café, favorisèrent une reprise démographique fort nette qui n'a fait que s'affirmer de plus en plus, avec une régularité d'excellent augure. Un service médical très dense, efficace et disposant de crédits importants, a été, lui aussi, et de plus en plus, l'artisan du renouveau de la race.

Les chiffres connus de la population autochtone avant 1911 sont trop sujets à caution pour qu'on puisse en faire état, sinon pour dire qu'ils indiquaient une diminution constante qui portait à croire que la race était vouée à une disparition rapide.

Entre 1911 et 1921, la régression se poursuit sur les deux côtes, accentuée par les conséquences directes et indirectes de l'insurrection de 1917. Sur la côte Ouest un palier est atteint autour de 1922 (6.005 habitants) et la reprise s'amorce dès 1924; elle ne cessera de se poursuivre : 6.774 habitants en 1931, 7.789 en 1942, 8.433 en 1950 et 8.995 au 31 Décembre 1954.

Il faut dire que, dans cette zone, nombre d'indigènes résidaient au contact des colons et que le réseau routier, organisé plus tôt, facilitait la tâche du Service de Santé. On peut penser aussi que l'interdiction de la vente d'alcool aux autochtones, par le décret du 6 Novembre 1917, favorisa la reprise démographique.

Sur le versant Est de l'île par contre, la régression se poursuivit jusqu'en 1930 (10.624 habitants en 1911, 9.991 en 1920). On peut penser ici que la reprise ait pu être parallèle à l'établissement du réseau routier; ce dernier ne fut réellement mis en place que dans les premières années d'avant-guerre. Depuis 1940 (10.633) la poussée démographique n'a fait que s'accentuer pour atteindre en 1954 le chiffre de 12.592 individus.



Les îles Loyalty, dont la totalité resta toujours constituée en réserve indigène, en dehors de la zone maritime qui pouvait être louée par le Domaine à des commerçants européens, si elles durent payer leur tribut aux maladies importées, coulèrent en pratique une vie paisible à l'écart de la vie agitée de la jeune colonie.

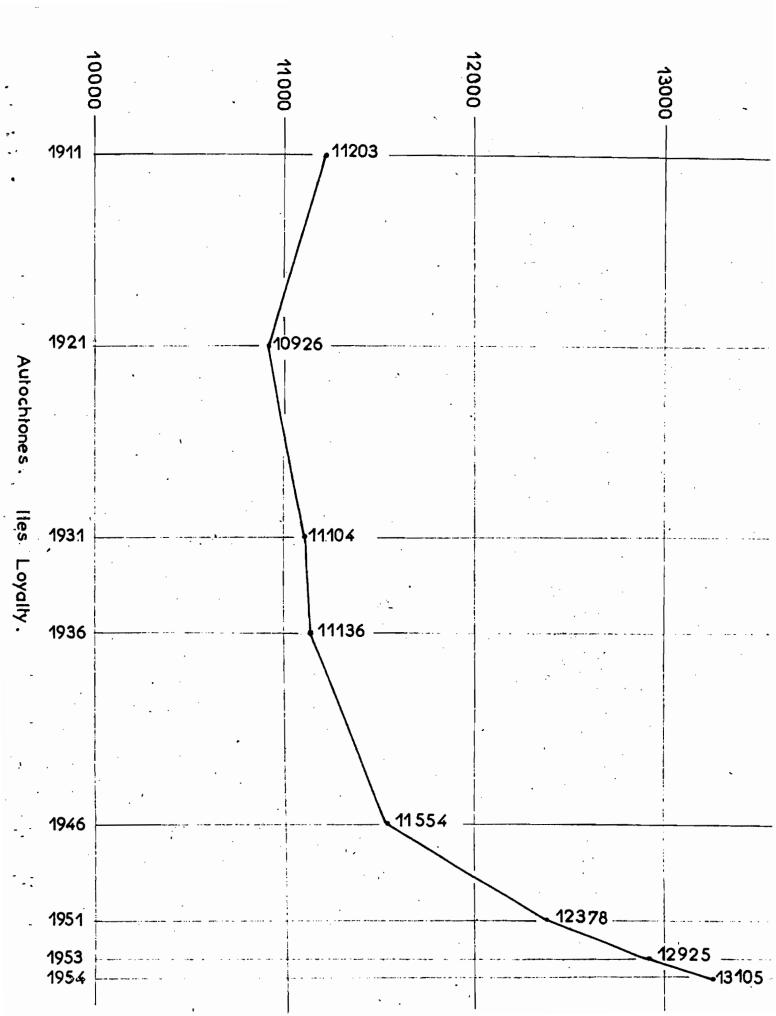
Aussi leur population offre-t-elle entre 1911 et 1940 une courbe irrégulière correspondant à des chiffres qui varient assez peu, sauf dans un cas (1938) où il est facile de supposer des erreurs au recensement.

Si la surface de ces îles était relativement faible, les communications n'étaient pas aussi faciles qu'on aurait pu le croire, étant donné la très longue absence de routes. L'effort d'éducation entrepris au siècle dernier par des missionnaires d'origine britannique fit place après 1900 à une réelle stagnation; ce n'est que depuis peu que les efforts des missions et de l'Administration se sont multipliés, tant pour instruire et soigner, que pour ouvrir et équiper le pays.

La lutte contre les maladies vén riennes qui s'affirme et apparaît de plus en plus efficace est probablement en partie responsable de la remontée démographique qui, faiblement amorcée au cours de l'immédiat avant-guerre (ll.028 habitants en 1932, ll.340 en 1940), s'est accentuée depuis et surtout au cours des années d'après-guerre (13.105 au 31 Décembre 1954).

Ainsi nous sommes en face d'une population autochtone qui, sur les huit dernières années, est passée de 30.668 individus en 1946 à 34.512 individus en 1954, ce qui constitue un accroissement de 7,7 %. Dans le même laps de temps, la population européenne est passée de 18.559 unités en 1946 à 22.540 unités en 1954, ce qui correspond à une augmentation de 12,4 %.

On voit que jusqu'à présent, la population européenne, qui bénéficie d'une immigration limitée, mais constante, n'a guère à craindre de se voir mise en minorité par les autochtones. Ce fait démographique d'une expansion plus forte chez les Européens correspond dans le pays au peu d'importance locale du facteur d'opposition entre les races. Les idées de ségrégagation ont peu d'adeptes et le climat moral du Pacifique aidant,



les fondements démographiques assurent la possibilité d'une co-existence harmonieuse des deux groupes ethniques.

+ + +

JEUNESSE DE LA POPULATION NEO-CALEDONIENNE.

Il n'est pas sans intérêt de se pencher sur un aspect de ce phénomène démographique : la jeunesse de la population calédonienne.

En 1951, l'âge moyen de la population européenne n'était que de 27 ans et 4 mois et plus de la moitié des personnes recensées était âgée de moins de 25 ans. En ce qui concerne les autochtones, au 31 Décembre 1954, sur un total de 34.512 individus, 15.796, c'est-à-dire près de la moitié, étaient âgés de moins de 20 ans. La pyramide des âges établie d'après le recensement des européens en 1951, revêt la forme très évasée caractéristique d'une population en expansion.

Le sex ratio chez les européens est de 106 hommes pour 100 femmes; on remarque qu'il est plus élevé dans les centres miniers: Koumac 135,7 - Thio 142,4. Le sex ratio total de la population autochtone s'élevait en fin 1954 à 100,7, ce qui est extrêmement faible. Il varie beaucoup suivant les régions; il est le plus favorable aux îles (105,5 à Lifou - 96 à Maré - 97,9 à Ouvéa) où il correspond peut-être aux nombreux départs de jeunes gens pour Nouméa.



LE PROBLEME DE LA MAIN D'OEUVRE EN NOUVELLE-CALEDONIE.

On sait l'importance passée de la main d'oeuvre immigrée en Nouvelle-Calédonie. L'expérience des dernières années permet de croire que la formule est périmée, au moins en ce qui concerne l'immigration d'origine asiatique. Il en subsiste un faible courant d'immigration en provenance de l'Indonésie, quelques-uns des travailleurs rapatriés sur leur pays d'origine choisissant de revenir à leur frais (42 retours en 1954).

Un essai récent d'introduction de travailleurs italiens n'a pas donné satisfaction et la plupart des intéressés ont été rapatriés; il semble qu'il faille en rendre responsable un mauvais triage au départ.

Par contre, le courant d'immigration, en principe à titre temporaire, que constitue l'introduction de travailleurs wallisiens, semble devoir se maintenir, permettant aux employeurs d'obtenir une main-d'oeuvre appréciée, que son dépaysement oblige à une certaine stabilité d'emploi.

Les années à venir permettront de savoir quelle proportion d'éléments vietnamiens choisiront la Nouvelle-Calédonie comme patrie d'adoption. Il semble aujourd'hui que sur les 3.450 Indonésiens résidant encore dans le Territoire, on puisse compter que près de la majorité s'y établiront définitivement. Vietnamiens et Indonésiens fournissent aux mines, à l'industrie, au bâtiment et au commerce des travailleurs recherchés: 565 salariés représentant au moins 1.300 personnes. Un certain nombre, en majorité vietnamiens, se sont établis commerçants ou artisans; au 30 Avril 1955, ils représentaient 407 patentés, dont près des deux tiers à Nouméa. Un nombre important est resté dans l'agriculture, souvent au titre de métayers.

Les ressources existantes en main-d'oeuvre industrielle sont composées d'abord d'un élément connu : européens et asiatiques. Dans l'industrie, le commerce, les mines et la métallurgie, on comptait en 1954 :

3.303 européens et assimilés 563 indonésiens et vietnamiens.

Les autochtones fournissent un élément variable constituant le seul réservoir de main d'oeuvre existant à l'intérieur du Territoire.

Le problème actuel est de savoir si, en dépit de certaines opinions pessimistes, il sera possible d'intégrer sur une échelle importante la force de travail autochtone à la tâche de production minière et industrielle.

Une première réponse est fournie par la présence en

1954 de 755 autochtones dans le Commerce, les Mines et l'Industrie. Il apparaît que l'apport autochtone est d'ores et déjà plus important que celui de l'ensemble des immigrés d'origine asiatique, quoique la moyenne des salaires perçus par eux, soit inférieure à celle des asiatiques : 58.764.000 de frs CFP au total en 1954 contre 70.000.000 de frs pour ces derniers. On lui reproche une certaine instabilité.

La tendance habituelle est de considérer les autochtones néo-calédoniens comme des paysans attardés, quoiqu'ils produisent la plus grande partie des exportations de café du Territoire. Suivant en cela une habitude qui remonte à plus de trois quarts de siècle, on pense ne pouvoir trouver de recrutement intéressant qu'aux îles Loyalty dont, dans la pensée de certains, les 13.240 habitants devraient fournir un contingent appréciable de main-d'oeuvre.

Ce point de vue néglige le fait qu'aux îles Loyalty, il n'existe pas de problème des terres, puisque l'ensemble de chaque île n'a toujours été que réserve indigene : chaque chef de famille y dispose non seulement des surfaces propres à assurer la production vivrière nécessaire aux besoins des siens, mais aussi d'une marge souvent plus que suffisante pour l'établissement de cultures de rapport. Le seul facteur qui pourrait pousser les Loyaltiens à une expatriation de longue durée serait la pression dûe à une surpopulation éventuelle. Malgré la progression démographique qui s'affirme, nous en sommes encore loin.

Ia Grande Terre présente un tableau bien différent. Depuis l'instauration des réserves à la fin du siècle dernier, les conditions d'appropriation de la terre définissent une grande inégalité de tenure entre les propriétaires traditionnels du sol et les nouveaux venus amenés chez eux par le processus administratif de cantonnement : les "maîtres de la terre" n'ont cédé aux nouveaux venus que la surface minimum nécessaire à la culture vivrière. Ainsi une partie importante des autochtones de la Grande Terre ne dispose pratiquement d'aucune surface qui lui permettrait d'obtenir un revenu monétaire régulier, par exemple par la culture du café.

Il apparaît donc que les modalités de la tenure fon-

cière en Nouvelle-Calédonie, à l'intérieur même de la société autochtone, définissent une classe d'homme dont les conditions monétaires d'existence ne peuvent reposer sur l'agriculture. C'est parmi eux que l'on trouve déjà en partie et qu'en pourra trouver la main d'oeuvre nécessaire à la réalisation de nouveaux projets industriels. Beaucoup sont aujourd'hui des salariés occasionnels sur le plan local.

Qu'il y ait ainsi une certaine réserve utilisable de main-d'oeuvre ne doit pas faire perdre de vue qu'elle ne saurait constituer une masse susceptible de faire pression sur les salaires.

Nous touchons là à un phénomène particulier au problème de la main-d'oeuvre en Nouvelle-Calédonie. En dehors d'une crise minière grave, le marché du travail est favorable aux salariés. Du côté européen, nombreux sont ceux qui disposent, sinon de ressources complémentaires s'ajoutant à leur salaire, mais par exemple, d'un coin de terre où ils puissent aller éventuellement s'établir en attendant des temps meilleurs. Du côté des autochtones, ce n'est plus une minorité, mais la masse qui se trouve dans une situation aussi favorable vis-àvis du patronat.

Si l'on peut considérer la prolétarisation comme n'étant que très relative chez les Européens, on peut poser en prémisses qu'elle n'existe pas dans la masse indigène. Les éléments autochtones nouveaux qui peuvent venir se joindre à la partie salariée de la population, ne le feront que dans la mesure où on leur offrira des salaires et des avantages égaux à ceux des ouvriers européens de la même catégorie professionnelle.

Ainsi, la solution du problème n'apparaît-elle plus dans un apport extérieur de main-d'oeuvre, mais dans une promotion technique de la main-d'oeuvre autochtone qui lui permette de ne plus constituer un cas particulier. Et dans la mesure où l'on voudra stabiliser définitivement les nouveaux salariés, il se posera au surplus, le problème du logement éventuel de leurs familles.

